

## 14 Questions jointes de

- **M. Jean-Jacques Flahaux à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur "la prime de mobilité des chômeurs" (n° 4805)**

- **Mme Kattrin Jadin à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur "la mobilité des travailleurs entre les Régions" (n° 4904)**

**14.01 Jean-Jacques Flahaux (MR):** Madame la présidente, madame la ministre, votre proposition inspirée d'une analyse des partenaires sociaux - bien placés pour connaître les conditions du marché du travail -, visant à mettre en œuvre une prime à la mobilité pour les chômeurs acceptant de travailler loin de chez eux a provoqué – c'est le moins que l'on puisse dire – de très nombreuses réactions.

Malgré quelques refus, surtout liés à une lecture nationaliste éculée et déconnectée des réalités du monde du travail, il vous a été demandé, la plupart du temps, de mûrir votre projet pour en faire un outil équitable et efficace permettant aux Régions qui manquent de main d'œuvre du fait d'un plein emploi consécutif à un vieillissement inexorable de leur population, de recevoir des chômeurs qui, quant à eux, vivent dans une région en sous-emploi.

Pour ma part, étant un fervent partisan de la Belgique unitaire actuelle ou future, je ne peux que souscrire à votre idée de voir le fédéral, par une telle mesure, contribuer à établir des liens entre les Communautés dans un souci de solidarité intelligente face à leurs problèmes respectifs.

Je voudrais contribuer à la mise au point de ce projet en vous proposant de modifier quelque peu les critères d'octroi de cette aide.

Ainsi, pourquoi ne pas prévoir un critère de distance kilométrique assorti d'un coefficient variant en fonction de ce dernier, ce qui résoudrait le problème des limites régionales et communautaires? Ce problème a d'ailleurs été évoqué dans le reportage télévisé où on voyait M. Demotte se rendre dans une commune située non loin de la sienne et où se posaient des problèmes de transport en commun.

En outre, pourquoi ne pas prévoir des coefficients différenciés suivant que le poste proposé est ou non un métier en tension afin de favoriser encore la satisfaction des offres non pourvues?

Je vous remercie, madame la ministre, pour le suivi que vous accordez à ce dossier.

**14.02 Kattrin Jadin (MR):** Madame la ministre, ma question va un peu dans le même sens que celle de M. Flahaux. Voici quelques semaines, nous avons pris connaissance de l'appel lancé par M. Frank Vandenbroucke, ministre flamand de l'Emploi, pour créer une coalition de bonne volonté en vue de favoriser la mobilité de l'emploi entre les Régions. Il se basait sur un constat paradoxal: la Flandre manque de main-d'œuvre alors que la Wallonie et Bruxelles souffrent d'un taux de chômage beaucoup plus important.

Son appel visait à établir une synergie entre les gouvernements des entités, mais aussi entre les entreprises et les syndicats. Notons encore qu'un obstacle important reste celui de la méconnaissance du néerlandais, qui empêche cette mobilité. Au demeurant, un problème comparable existe aussi dans la région d'où je suis originaire. En effet, je viens d'Eupen. Vous savez qu'en Communauté germanophone, le taux d'emploi est assez élevé, mais cela n'empêche pas que certains secteurs souffrent d'une forte pénurie d'emplois, alors que la

région verviétoise connaît un taux de chômage important. Il est vrai la langue allemande constitue un obstacle majeur.

J'en viens à mes questions.

Comment réagissez-vous à l'appel du ministre flamand de l'Emploi? Partagez-vous cette volonté, et comment comptez-vous organiser une telle concertation au niveau fédéral?

**14.03 Joëlle Milquet, ministre:** Madame la présidente, chers collègues, je vous remercie pour vos questions. J'en suis sans doute à ma dix-huitième explication sur le sujet, que ce soit en commission, en plénière ou lors de la discussion de ma note de politique générale. Pas de souci: c'est un vrai problème à résoudre!

Donc, une fois de plus, il s'agissait de propositions des partenaires sociaux, faites sans moi, avant que je n'occupe ce poste, et en tant que telles, émises par le gouvernement intérimaire comme pistes de réflexion, puisqu'elles sont clairement exprimées dans l'exposé des motifs du projet de loi portant des mesures diverses non urgentes, comme étant une des manières de répondre à un des objectifs de l'accord de gouvernement intérimaire et un des objectifs de l'accord de gouvernement définitif en vue de renforcer la mobilité des travailleurs, un souci exprimé à plusieurs reprises par notamment Kris Peeters, président de la Communauté flamande.

Cette proposition des partenaires sociaux a été imaginée au départ pour répondre à une problématique plutôt liée à la zone Mouscron-Courtrai, etc. et à une problématique de garde d'enfants pour des personnes reprenant un travail, comme il en a été question avec M. Crucke à l'instant.

Vu l'échec des deux primes ponctuelles: prime de mobilité géographique de 743 euros et prime de reprise de travail pour famille monoparentale, ils ont pensé que la meilleure manière de rendre le système plus attractif était de le rendre mensuel. Les conditions d'octroi de la prime de mobilité pour les communes sont sans doute très compliquées à mettre en œuvre: facteur de taux de chômage élevé, etc. Ils avaient imaginé ce système pour éviter la critique selon laquelle il n'était question que de la mobilité interrégionale et non intra-régionale. Pour l'intra-régionale, ils ont essayé de trouver un critère.

Est-ce la seule solution? Certainement pas. Il peut y en avoir d'autres pour peu qu'on corresponde et qu'on veuille arriver à une politique plus volontariste en matière de mobilité des travailleurs, ce qui est mon objectif et celui du gouvernement. Comme je l'ai dit aux Régions, je n'ai pas de souci: nous affinons des propositions en la matière. Nous disposons de 5 millions pour cette année, nous pouvons prévoir plus pour l'an prochain dans le cadre du budget 2009.

Des pistes possibles seraient de changer les conditions pour arriver à des primes liées au kilométrage, de soutenir les personnes dans le cadre d'un programme sur base d'un accord de coopération, comme entre la Région flamande et la Région bruxelloise, d'inventer des projets-pilotes, des projets ciblés pour renforcer la mobilité. Nous connaissons bien les régions où pratiquer cette politique: certainement pas entre Arlon et Ostende. Certaines régions-clés méritent de voir activer ce système: c'est le cas entre Bruxelles et la Flandre, dans la région de Tournai ou d'autres coins encore comme du côté de Leuven. Je ne vois pas de problème à accepter un mécanisme incitatif ajouté à une décision fédérale pour des personnes répondant aux dispositifs régionaux.

Ces dispositifs doivent gagner en visibilité et en attractivité, avec des moyens fédéraux. L'important, c'est que les résultats soient efficaces. Si on peut aider moins de personnes mais avec une prime plus importante et que ces personnes ont fait la démarche de s'inscrire dans cette dynamique, c'est la bonne manière de faire. Si en plus un soutien peut être donné au niveau régional pour une politique de mobilité physique, c'est encore mieux. Les différents niveaux de pouvoir doivent être coordonnés afin d'organiser la mobilité dans les zones où il y a beaucoup de chômage chez les jeunes.

Il s'agit d'une proposition dont j'ai hérité, mais j'y suis ouverte. Je l'ai mentionnée à titre d'exemple, et cela a déjà posé problème.

**14.04 Jean-Jacques Flahaux (MR):** Je partage largement votre analyse. Au moment où certaines organisations patronales en Flandre en appellent à l'ouverture des frontières pour faire venir des travailleurs de l'étranger, nous sommes face à un taux de chômage important en Wallonie et à Bruxelles, avec des travailleurs qui ont un niveau de formation intéressant. De plus ces derniers ne devront pas s'habituer à un autre type de société. Il paraît donc aller de soi que votre proposition puisse être validée. Les problèmes communautaires ne sont pas concernés dans ce cas-ci, me semble-t-il.

**14.05 Katrin Jadin (MR):** Je suis rassurée car la teneur principale de ma question ne résidait bien évidemment pas dans ce que vous avez déjà exposé à de multiples reprises. Je regrette que vous ayez à le refaire cette fois-ci. Ce qui m'intéressait davantage était de vous entendre sur l'aspect linguistique, et de voir quelles mesures incitatives pourraient être faites au niveau des entités fédérées, de manière beaucoup plus concertée. Je pense qu'en tant que ministre fédérale de l'Emploi, une initiative aurait pu émaner de votre part.

**14.06 Joëlle Milquet, ministre:** Quand je dis que je suis prête à soutenir, voire initier, c'est aussi cet aspect-là des choses. Mais on sait bien qu'il y a déjà toute une série d'initiatives régionales, que ce soit par la Région wallonne ou bruxelloise, avec les chèques-formation langues. Le tout est de faire les choses de façon cohérente et de ne pas se marcher sur les pieds. Il ne faut pas croire que je veuille aborder une matière régionale. Mon objectif est juste d'être efficace.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*